

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 14 décembre 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

14 personnes assistent à la séance.

2015-12-711 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-712 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : point 4.1 retiré

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2015-12-713 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-714 **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE NOVEMBRE 2015**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de novembre 2015.

2015-12-715 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de novembre 2015 au montant de 100 153.50 \$.

La liste des salaires pour le mois de novembre 2015 est également déposée.

2015-12-716 **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2016**

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que pour l'année 2016 le conseil maintienne sa politique de tenir les séances ordinaires, sauf exception, le deuxième lundi du mois à 19h30. Les dates choisies seront donc les suivantes :

18 janvier,	11 juillet,
8 février,	8 août,
14 mars,	12 septembre,
11 avril,	11 octobre,
9 mai,	14 novembre,
13 juin,	12 décembre.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-717 **DÉPÔT DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Lesdites déclarations doivent être déposées en vertu des articles 357 et 358 de la « Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités ».

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-12-718 **FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU 24 DÉCEMBRE 2015 AU 3 JANVIER 2016 INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy, d'autoriser la fermeture du Bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2015, jusqu'au 3 janvier 2016, inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-719 **NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2015-2016**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à une demande de prix relativement au mandat de vérification comptable et de la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, des entreprises suivantes : Deloitte s.e.n.c.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'octroyer le mandat de vérification comptable et la production du rapport financier au Ministère des Affaires municipales à la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. pour un montant de 9 600\$ pour l'année 2015 et d'un montant de 9 600 \$ pour l'année 2016, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-720 **RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT ÉVALUATION DU PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a complété et présenté les évaluations des employés au comité de Ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le comité de Ressources humaines recommande d'octroyer une prime au rendement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanna Fehlmann., appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'octroyer les primes selon la recommandation du comité de Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-721 **DATES DES VERSEMENTS DE TAXES EN 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent conserver le nombre de versements à six pour le paiement des taxes municipales 2016;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le nombre de versements pour les comptes de taxes de plus de 300\$ soit de 6 en 2016, les taxes étant payables au choix du débiteur en un versement unique ou en 6 versements égaux qui sont dus les 29 février 2016, 14 avril 2016, 30 mai 2016, 14 juillet 2016, 29 août 2016 et 12 octobre 2016 Les comptes seront envoyés le 29 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-722 DÉPÔT REGISTRE DES DÉCLARATIONS, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Le directeur général informe les membres du conseil qu'en vertu de l'article 6 de la loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale, il doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait de registre contenant les déclarations des membres du conseil ayant reçu tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée lorsque sa valeur excède 200\$. Le directeur général précise qu'aucune déclaration ne lui a été transmise par un élu à ce sujet.

2015-12-723 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC – ANNÉE 2016

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer monsieur Richard Pigeon à titre de Maire suppléant pour l'année 2016. Monsieur Pigeon agira également à titre de substitut au Conseil des Maires de la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-724 TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime opportun, en collaboration avec la Commission scolaire, de continuer sa pratique d'offrir le transport scolaire aux enfants autres que ceux de la maternelle qui fréquentent l'école de la municipalité et qui ne sont pas éligibles au transport scolaire régulier puisque demeurant à moins de 1,6 km de l'école;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QU'Autobus MBG Lussier a fourni la plus basse soumission;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de mandater la Commission scolaire Val-des-Cerfs pour coordonner le transport des élèves tel qu'entendu entre Autobus MBG Lussier et la municipalité, soit au coût de 80,00 \$ par jour, pour le transport à l'école Ste-Cécile des enfants dont les parents le désirent et qui habitent à moins de 1,6 km de l'école. La Commission scolaire facturera la municipalité en conséquence.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2015-12-725 **RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE COLLECTIVE NO. 23195**

CONSIDÉRANT que la Compagnie d'Assurance Desjardins Sécurité financière a fait parvenir l'avis de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Bell, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tout formulaire pour le renouvellement de notre contrat d'assurance collective avec Desjardins Sécurité financière, portant le numéro 23195 avec les protections actuellement en vigueur.

Le montant requis à l'application de ce contrat est inclus aux prévisions budgétaires 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-726 **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 542-2015 – CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 473-2009 ET SES AMENDEMENTS 502-2012, 505-2012, 511-2013, 525-2014 ET 531-2014**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 473-2009 a subi plusieurs amendements, il devient pertinent de les abroger et de procéder à une refonte complète du règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents d'adopter le règlement 542-2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-727 **RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Caisse Desjardins, prévoit procéder à l'achat d'un panneau d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu au PTI (Plan Triennal d'Immobilisation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation et que le coût d'achat et installation est de 32 011.00 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le panneau sera livré et installé en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents de créer une réserve financière de 10 000.00 \$ en vue de l'achat du panneau d'affichage en 2016;

Adoptée à l'unanimité

2015-12-728

CLUB 3 ET 4 ROUES COMTÉ JOHNSON – DROIT DE PASSAGE 2015-2016 DE VÉHICULES HORS ROUTES – CHEMIN BERNIER

CONSIDÉRANT la demande de M. Sylvain Gilbert, directeur de la signalisation du Club 3 et 4 roues comté Johnson, à l'effet de valider le droit de passage pour 2015-2016 de véhicules hors route sur notre territoire; sur le chemin Bernier;

CONSIDÉRANT QUE le secteur Estrie se limite au chemin Boileau et qu'au Nord de Boileau c'est le secteur Johnson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de validation d'un droit de passage pour 2015-2016 de véhicules hors route sur notre territoire, sur le chemin Bernier :

Adoptée à l'unanimité

2015-12-729

AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT DES NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-10-682 autorisait le paiement à Atelier J-L Tech;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue au PTI prévoyait le paiement par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'affectation du fonds de roulement au montant de 17 640.00 \$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2015-12-730 **NOMINATION D'UN PREMIER RÉPONDANT – MME. JANI NORMANDIN**

Soumis : courriel de M. Claude Rainville directeur incendie Roxton Pond / Ste-Cécile-de-Milton, demandant au conseil de procéder à la nomination de Mme Jani Normandin au poste de premier répondant;

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la municipalité procède à la nomination de Mme Jani Normandin à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-731 **APPEL D'OFFRES SCM 2016-01 – PAVAGE DES RUES MÉNARD, ROSE-MARIE, DES SAULES ET D'UNE PARTIE DE LA RUE OSTIGUY**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres publiques, numéro SCM 2016-01, pour le projet de pavage des rues Ménard, Rose-Marie, des Saules et d'une partie de la rue Ostiguy.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-732 **MISE À PIED TEMPORAIRE DES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la baisse de travail à faire dans les mois d'hiver;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des Ressources humaines;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de procéder à la mise à pied des employés des travaux publics, prenant effectif le 27 novembre 2015 pour Monsieur Luc Ménard et le 1^{er} décembre 2015 pour Monsieur Normand Auclair.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-733 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE**

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de novembre 2015 soit :

Bâtiment accessoire 2

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Canalisation, entrée charretière, ponceau 9

Installation septique 1

Permis de brûlage 2

Rénovation, réparation et modification 4

Lotissement 1

Pour un total de 19 permis et une valeur totale de 64 500.00 \$

2015-12-734

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # D15-12 / LOT 3 555 590 – EN REEMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NO. 2015-11-708

Nom : M. Yves Daigle
Adresse : 915 3^e Rang Ouest
Zonage municipal : A-5

Objet de la demande

Le requérant souhaite obtenir une dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement du bâtiment accessoire de type garage de grandeur 7.35 mètres par 7.96 mètres dans la cour arrière. La demande vise à implanter le bâtiment accessoire à 0.00 mètre de la marge latérale droite et de 1.50 mètre pour la marge arrière au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage # 461-2008 pour la marge arrière et latérale.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a pris possession en juillet 2007 de la propriété et que le bâtiment accessoire était déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur du bâtiment est de 7.35 mètres par 7.96 mètres sur fondation de béton et qu'il serait possible de le déplacer, mais à un coût très élevé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser la dérogation mineure pour un bâtiment accessoire mal implanté de type garage (7.35 mètres par 7.96 mètres), conditionnellement à l'obtention d'une servitude et/ou achat de terrain afin de régulariser l'empiètement dudit bâtiment accessoire sur le lot 3 555 588.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-735

MANDAT DE MADAME GENEVIÈVE BESSETTE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la directrice du service d'urbanisme et de l'environnement d'avoir de l'aide pour les inspections, les plaintes, etc.;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE madame Bessette offre également une banque de 40 heures gratuitement pour nous assister dans la refonte des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Bessette a occupé récemment ledit poste;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de mandater madame Geneviève Bessette pour un contrat d'une durée de 26 semaines à raison de 15 heures / semaine à 45,00 \$ / heure, pour un montant maximal 18 000.00 \$ + taxes.

Également, le Conseil nomme madame Geneviève Bessette à titre d'inspecteur municipal et l'autorise à procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale, à procéder à l'émission des constats d'infraction, à préparer, à documenter et représenter la Municipalité aux audiences de la Cour municipale jusqu'à la Cour supérieure, à effectuer les différentes inspections requises par la réglementation municipale et à répondre aux plaintes des citoyens reliées à sa fonction.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-736

EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2016 – PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ – DEMANDE DE FINANCEMENT ET AUTORISATION D'EMBAUCHE MONITEURS ET MONITRICES

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit offrir aux jeunes de notre municipalité de profiter de terrains de jeux durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que le Programme emploi été de Service Canada accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement seront acceptées du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon, et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents pertinents pour une demande de moniteurs de terrain de jeux par l'entremise du Programme d'emploi d'été du Service Canada et d'autoriser également la publication d'offres d'emploi sur le site d'Emploi-Québec pour étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-737

NOMINATION DES RESPONSABLES DES ENFANTS POUR ÊTRE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE pour être municipalité amie des enfants il nous faut nommer des personnes responsables des enfants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer mesdames Jacqueline Lussier Meunier et Johanna Fehlmann responsables des enfants.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-738

EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a affiché le poste dans l'Actualité et sur le site internet;

CONSIDÉRANT QUE 3 personnes ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ont été rencontrées par la direction générale et la responsable à la Vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'embaucher monsieur Sébastien Bouvier pour l'entretien et la surveillance de la patinoire. Il est également convenu d'embaucher monsieur David Dubuc pour la surveillance de la patinoire. Les salaires et conditions sont établis selon la directive du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2015-12-739

CONTRAT D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE 4 firmes ont été invitées, que 2 soumissions ont été reçues et qu'une soumission a été rejetée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme Libertévision Inc. au montant de 27 842.00 \$ + taxes, pour un total de 32 011.34 \$.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Claude Lussier se retire de la séance, il est 19h55

2015-12-740

ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON ET LES IMMEUBLES VCR (SENC)

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT les ententes signées entre la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et Les Immeubles VCR (senc) concernant des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les rues sont complétées et conformes aux demandes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte une portion des rues Ostiguy, des Merisiers et des Saules pour la somme de un (1 \$) dollar;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

- de mandater Me Nancy Brodeur afin de rédiger les documents nécessaires au transfert à la Municipalité des lots suivants : 3 556 414, 3 556 226, 4 571 922 et 5 037 957;
- d'autoriser le maire et la direction générale à signer le contrat de vente et tout autre document nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Claude Lussier revient à la séance, il est 19h57

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si M. Lussier se retire de la séance, pourquoi Mme Lussier Meunier ne se retire pas?

Le maire répond que M. Lussier est propriétaire des terrains mentionnés au point 7.1, et non pas Mme Lussier Meunier.

Un citoyen demande combien seront payés les employés pour l'entretien et la surveillance de la patinoire?

Le maire répond que l'employé à l'entretien sera payé 15\$ l'heure et l'employé à la surveillance sera à 11\$ l'heure.

Un citoyen demande si les employés de patinoire font la surveillance, l'arrosage et le déneigement?

Le maire répond que oui.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande ce que la Caisse Desjardins obtiendra pour sa contribution à l'achat du panneau d'affichage?

Le maire répond que la Caisse aura 10% du temps d'affichage pour des messages d'intérêt public.

Un citoyen demande si les petites entreprises de la municipalité pourront s'afficher sur le panneau?

Le maire répond que non, ils ne pourront pas afficher, par exemple, les produits en vente cette semaine.

Un citoyen demande si le transport scolaire est seulement pour l'hiver?

Le maire répond que oui, ça débute avec la première neige de 10 cm et plus.

Un citoyen demande si on paie le déneigeur même s'il n'y a pas de neige?

Le maire répond que oui.

Un citoyen demande quand se fera le déplacement des poteaux de la rue Ménard?

Le maire répond qu'une rencontre est prévue le 15 décembre avec Hydro Québec, Bell et Vidéotron. Nous en saurons plus par la suite.

Un citoyen demande si pour le point 2.7 rendement des employés, il est possible d'avoir des détails?

Le maire répond que non.

Un citoyen demande comment l'évaluation des employés se fait?

Le maire répond qu'il y a plusieurs critères d'évaluation et une grille pour chacun des critères. La direction générale évalue tous les employés et le comité des ressources humaines évalue la direction générale.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen mentionne qu'il y a eu des travaux de fait sur le terrain de la municipalité dans le parc PME, il demande pourquoi la municipalité a étendu du matériel et le lendemain l'a rechargé pour le transporter sur la rue du Rocher?

La direction générale répond qu'il y avait différente qualité de matériel;

- il y avait de l'asphalte qui a été transporté au recyclage,
- il y avait de gros amas qui déboulait dans la clôture, ce matériel a été étendu et éloigné de la clôture, et
- il y avait du beau matériel (du côté sud), ce matériel n'a pas été étendu et a servi pour ajouter de la terre sur le terrain de la municipalité sur la rue du Rocher.

2015-12-741 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire